Document generated on 04/24/2024 1:50 p.m.

Liaison

Les arts et le droit
Les conventions de gestion entre le chanteur et son gérant

Christian Hyde

Number 91, March 1997

URI: https://id.erudit.org/iderudit/41867ac

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (print)
1923-2381 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Hyde, C. (1997). Les arts et le droit : les conventions de gestion entre le chanteur et son gérant. *Liaison*, (91), 13–13.

Tous droits réservés © Les Éditions l'Interligne, 1997

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

LES ARTS ET LE DROIT

Les conventions de gestion entre le chanteur et son gérant

Note : Cette chronique renferme des descriptions générales et non des conseils pour des questions particulières. Pour tout problème juridique, veuillez consulter un avocat.

Un gérant (ou agent ou impresario) est celui qui fait la mise en marché de votre talent en vue de vous faire produire en spectacle, endisquer, etc. En droit, le musicien est le mandant et l'agent est le mandataire, celui à qui vous donnez le droit de vous représenter auprès des gens de l'industrie. Si la confiance mutuelle est indispensable dans ce genre de relation, le contrat écrit reste nécessaire pour définir la relation et minimiser le risque de désaccords, puisque ce genre d'entente dure normalement de 3 à 7 ans. (Il comprend les années de vaches maigres et la période éventuelle de succès, d'où l'importance de prévoir une juste part des bénéfices.) Le contrat de gestion personnelle couvre plusieurs éléments importants, notamment :

L'étendue de l'autorité du gérant. De façon générale, le gérant aura l'autorité voulue pour effectuer la gestion quotidienne de votre carrière et vous conseiller à ce sujet. À titre de musicien, vous devriez retenir le contrôle des aspects relatifs à la création artistique. Le gérant voudra normalement avoir le droit de contrôler vos finances, de signer les contrats (de spectacle, disques, etc.) en votre nom et d'« exploiter » votre image. Vous pouvez cependant limiter cette autorité pour garder le droit d'approuver l'usage qui est fait de la commercialisation de votre image et le calendrier de vos prestations publiques. Bien que les services fournis par le gérant soient souvent décrits en termes généraux, le contrat vous protégera mieux s'il vous permet de le résilier dans le cas, par exemple, où le gérant n'atteint pas des objectifs précis, comme un nombre précis de spectacles.

La commission. C'est le moyen normal de rémunérer un agent ; il faut donc en établir la structure et le montant. La commission varie entre 10 et 25 %. Elle peut augmenter selon le revenu ou les années (ex. : 10 % la première année, 15 % la deuxième, etc.). La commission peut s'appliquer aux revenus bruts (ce que préfèrent les agents) ou aux revenus nets ; il importe donc de bien définir ces termes. Enfin, la commission devrait s'appliquer aux seuls revenus effectivement perçus, et non aux revenus attendus.

Avant de signer un contrat, consultez un avocat sur des sujets comme la durée, les bénéfices postcontractuels, les dépenses engagées pour la promotion, etc.

CHRISTIAN HYDE

Christian Hyde est avocat au cabinet Johnston & Buchan à Ottawa.

ART ET CYBERESPACE

Deux sites, une conférence et une invitation

L'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français (AAOF) a maintenant son site w3, conçu grâce à l'appui de la Fédération culturelle canadienne française (FCCF), un pionnier dans le domaine de la mise en marché du produit artistique et culturel sur internet. Malgré une page d'accueil un peu trop simple, le site de l'AAOF (www.francoculture.ca/aaof) est assez prometteur. Déjà, on y retrouve, outre l'énoncé de mission et les conditions d'admissibilité, l'intégral du répertoire des membres avec, en boni, de nombreuses maquettes de livres. Les quelques erreurs dans les noms des auteurs ou le genre des livres publiés par ceux-ci (roman plutôt que poésie) sont facilement excusables du fait qu'il s'agit ici d'une première version du site et que, comme tant d'autres organismes, l'AAOF n'a pas les ressources nécessaires pour mettre à jour fréquemment les données et voir à ce que le site soit sans faille. Ce dernier pourrait servir d'outil de diffusion hors pair si des efforts étaient déployés pour l'enrichir et lui donner un petit coup de maquillage, notamment au niveau du graphisme. Un site à visiter, si ce n'est que pour être surpris du nombre d'auteurs et de livres publiés en Ontario français.

En second lieu, je vous propose non pas la découverte d'un site en tant que tel, mais plutôt la lecture d'une conférence donnée par Herménégilde Chiasson lors de l'assemblée générale annuelle de la FCCF, en juin 1996. Magnifiquement intitulée « Comment traverser le tain de notre miroir pour atteindre le paradis de la visibilité », cette conférence en quatre parties de l'artiste pluridisciplinaire acadien saura certainement toucher une corde sensible. On constatera, en outre, que les similitudes entre les cultures acadienne et franco-ontarienne sont nombreuses. Une réflexion d'une grande générosité qui vaut la peine d'être lue (www.francoculture.ca/oeil/4/herme/index.html).

Côté nouveauté, je vous invite à consulter le site de la revue de création *Stop* (www.microtec.net/~stop), qui offre des renseignements pour qui voudrait participer au concours de nouvelles de la revue (voir p. 36) ou à l'écriture d'une nouvelle interactive. On y retrouve aussi la présentation du numéro en cours. À visiter pour découvrir l'excellent travail de *Stop*.

À vous la parole, maintenant. Faites-moi part de vos coups de cœur à propos de sites culturels canadiens-français. Indiquez (par courrier électronique) pourquoi vous avez aimé ce(s) site(s). Les cinq meilleurs sites seront comptabilisés dans le numéro de novembre.

STÉFAN PSENAK (spsenak@isys.ca)